

La lutte contre le sexisme : un outil pour les droits de l'enfant

Atelier 4 : Promotion de l'égalité filles-garçons
(scolarisation, mariage forcé, travail...)

Alexandra ADRIAENSSENS,
directrice de la Direction de l'égalité des chances du Ministère de la Fédération Wallonie-
Bruxelles
et membre de la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe

Les droits de l'enfant, une priorité pour les Parlementaires et les Médiateurs de la Francophonie
Conférence commune de l'AOMF et de l'APF à l'occasion des 30 ans de la Convention internationale
des droits de l'enfant

Rabat, 24 octobre 2019

La Convention internationale des droits de l'enfant et l'égalité filles/garçons (CIDE)



Egalité des filles et des garçons ?

Implique :

- des droits égaux pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons
- la même visibilité
- la même autonomisation
- la même participation dans tous les domaines de la vie publique et privée
- l'égalité dans l'accès aux ressources et dans leur distribution

Un enfant = un enfant ?

Quelques constats

- **Droit à la santé :**

- Avant l'âge de 5 ans, les petites filles ont 3 fois plus de chance que les petits garçons de souffrir de malnutrition.
- dans de nombreux pays en développement, les filles y sont plus souvent privées de suivi médical, d'hygiène et de bonnes conditions alimentaires
 - elles sont plus vulnérables face aux problèmes de croissance
 - Elles sont plus susceptibles de mourir quand elles sont encore très jeunes

- **Droit à l'éducation :** Dans les pays en développement, une fille sur trois n'achève pas le cycle d'éducation primaire

- Les filles consacrent 8 fois plus de temps que les garçons aux tâches domestiques
- dans le monde entier, 96 millions de filles de 15 à 24 ans sont analphabètes, contre 57 millions de garçons.

Constats (suite)

- **Droit à la vie :**

- les naissances de garçons sont privilégiées par les parents
- la mortalité des filles de moins de 5 ans est supérieure à celle des garçons

- **Droit à la protection contre les violences :**

- Chaque jour, 25 000 filles sont victimes de mariages forcés (1 fille sur 5 est marié de force avant ses 18 ans)
 - Abandon scolaire
 - Grossesse : première cause de mortalité chez les filles âgées de 15 à 19 ans.
- Dans le monde, 50% des agressions sexuelles impliquent des filles de moins de 16 ans.
- une femme sur cinq et un homme sur dix ont été victimes d'abus sexuel
- Chaque année, environ 3 millions de filles et d'adolescentes subissent des mutilations génitales.

Constats (suite)

- sur les 300 000 enfants soldats estimés dans le monde, 100 000 sont des filles
 - La majorité d'entre elles s'enrôlent pour trouver nourriture et protection
 - Elles sont souvent violées et sont victimes d'abus sexuels ou de violence en général, y compris après la fin du conflit.
- Etc.

CIDE et genre : des recommandations spécifiques

- Générales :
 - mesurer les investissements de l'État consacrés aux enfants selon leur sexe
- Education :
 - garantir l'égalité des chances en matière de scolarisation et d'orientation professionnelle
 - lutter contre les stéréotypes sexistes
- Santé
 - inscrire l'éducation sexuelle au programme scolaire des enfants
- Protection contre les violences :
 - protéger les enfants contre les violences sexistes et l'exploitation sexuelle
 - abolir les mariages précoces et les pratiques traditionnelles néfastes à la santé des filles
- Vivre avec ses parents
 - favoriser le partage des responsabilités parentales et le recouvrement des pensions alimentaires
- ...

Conseil de l'Europe : des standards en matière d'égalité

- Convention sur la prévention et la lutte contre la **violence à l'égard des femmes** et la **violence domestique** (Convention d'Istanbul)
- Recommandations du Comité des Ministres aux États membres
 - Rec(2019)1 sur la **prévention et la lutte contre le sexisme**
 - Rec(2017)9 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le **secteur audiovisuel**
 - Rec(2015)2 sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le **sport**
 - Rec(2013)1 sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les **médias**
 - Rec(2012)6 sur la protection et la promotion des droits des **femmes et des filles handicapées**
 - Rec(2010)10 du sur le rôle des femmes et des hommes dans la **prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix**
 - Rec(2008)1 sur la **prise en compte dans les actions de santé des spécificités entre hommes et femmes**
 - Rec(2007)13 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans **l'éducation**
 - Etc.

La lutte contre le sexisme : un standard du Conseil de l'Europe

Rec(2019)1 sur la **prévention et la lutte contre le sexisme**

- *adoptée par le Comité des Ministres le 27 mars 2019, lors de la 1342^{ième} réunion des Délégués des Ministres*
- première **définition du sexisme admise à l'échelle internationale**
- propose aussi un ensemble de **mesures concrètes** pour lutter contre ce phénomène très répandu.
- Pourquoi ?
 - Le sexisme est présent dans tous les domaines de la vie des filles et des garçons (enseignement, médias, jeux vidéos, rue, travail, etc.)
 - **L'accumulation des comportements sexistes peut aboutir à l'acceptation de la discrimination, voire de la violence**

Un outil pour lutter contre les discriminations

Les **mécanismes sexistes** entravant l'exercice des droits de l'enfant ne sont pas toujours faciles à repérer, en raison notamment de deux illusions tenaces :

- **l'illusion de l'égalité**

- tendance à être de règle dans beaucoup de pays, du fait de l'égalité formelle inscrite dans le droit

- **l'illusion de la liberté**

- Non-prise en compte de nombreux phénomènes sociaux d'influence et de conditionnement
- Laisse à penser que les enfants et les jeunes choisissent de leur plein gré. (ex. : loisirs, orientation scolaire, etc.)

➤ La lutte contre le sexisme permet de lutter contre les discriminations

Sexisme : une définition

Tout **acte, geste, représentation visuelle**, propos **oral** ou **écrit**, **pratique** ou **comportement** fondés sur l'idée qu'une personne ou un groupe de personnes est **inférieur du fait de leur sexe**, commis dans la **sphère publique ou privée**, en **ligne** ou **hors ligne**, avec **pour objet ou effet** :

- de porter **atteinte à la dignité ou aux droits** inhérents d'une personne ou d'un groupe de personnes ; ou
- d'entraîner pour une personne ou un groupe de personnes des **dommages** ou des **souffrances** de nature **physique, sexuelle, psychologique ou socioéconomique** ; ou
- de créer un **environnement** intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ; ou
- de faire **obstacle à l'émancipation** et à la **réalisation pleine et entière des droits** humains d'une personne ou d'un groupe de personnes ; ou
- de maintenir et de renforcer les **stéréotypes** de genre

Sexisme : une définition complète

Préambule de la recommandation :

- manifestation des **rapports de force** historiquement inégaux entre les femmes et les hommes, conduisant à la **discrimination** et empêchant la pleine émancipation des femmes dans la société
- répandu et **systematique** dans tous les secteurs et toutes les sociétés
- renforcé par les **stéréotypes de genre** qui touchent les femmes et les hommes, les filles et les garçons, et va à l'encontre de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de sociétés inclusives ;
- constitue une **entrave à l'émancipation** des femmes et des filles, qui sont affectées de manière disproportionnée par les comportements sexistes
- les stéréotypes et préjugés de genre intrinsèques **façonnent les normes**, le comportement et les attentes des hommes et des garçons, et sont ainsi à l'origine des agissements sexistes
- le sexisme est **lié à la violence à l'égard des femmes et des filles**, puisque les actes de sexisme « ordinaire » font partie d'un continuum de violences créant un climat d'intimidation, de peur, de discrimination, d'exclusion et d'insécurité limitant les opportunités et la liberté
- les femmes et les filles peuvent faire l'objet de **discriminations multiples et croisées**, et peuvent être confrontées au sexisme associé à d'autres normes ou comportements discriminatoires, haineux ou nuisibles

Partout, tout le temps

- **Le sexisme et les comportements sexistes** sont perpétrés au niveau individuel, institutionnel et structurel, et vécus avec des effets néfastes à ces trois niveaux
 - souvent humiliants, contribuent à créer un climat social où les filles / femmes sont rabaissées, leur estime de soi amoindrie, et leurs activités et leurs choix limités, y compris à l'école, au travail, dans la sphère privée, publique ou sur internet.
 - peuvent dégénérer en ou inciter à des agissements ouvertement offensants et menaçants, y compris des abus ou de la violence sexuels, des viols ou des actes potentiellement mortels.
 - Le sexisme peut aussi résulter en perte de ressources, automutilation ou suicide.
- La lutte contre le sexisme fait donc partie de l'obligation positive des États de garantir les droits humains, l'égalité entre les femmes et les hommes, et de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles
- l'élimination du sexisme et des comportements sexistes profiterait à tout le monde : les femmes, les filles, les hommes et les garçons.
- [Vidéo](#)

Lignes directrices

Prévenir et combattre le sexisme par des mesures :

- à tous les niveaux
- dans la sphère privée et publique
- via des législations, des politiques et des programmes pertinents s'appuyant sur la définition et les lignes directrices de la recommandation

Quelles mesures adopter ?

- Objectif = contribuer aux changements comportementaux et culturels aux niveaux individuel, institutionnel et structurel
- Contrer :
 - les préjugés inconscients > sensibilisation, formation et éducation
 - les comportements délibérément sexistes et persistants (& discours de haine sexiste) > méthodes plus coercitives nécessaires

Exemples de législation et politiques

- Définir et criminaliser le discours de haine sexiste
- Prendre en compte le sexisme comme circonstances aggravantes
- Prévoir une indemnisation appropriée pour les victimes de comportements sexistes
- Elaborer un cadre politique complet sur l'élimination du sexisme et des stéréotypes de genre discriminatoires et un mécanisme de suivi et d'évaluation
- Encourager la participation de la société civile (ONG de femmes , chef-fe-s religieux-ses et communautaires, organisations professionnelles d'avocat-e-s et de juges, syndicats, etc.)
- Reconnaître, encourager et soutenir, à tous les niveaux, le travail des organisations de la société civile concernées
- Etc.

Exemples de mesures de sensibilisation

- Encourager les personnalités publiques (responsables politiques, religieux-ses, économiques et communautaires, influenceurs de l'opinion publique, etc.) à réagir promptement pour
 - condamner le sexisme et les comportements sexistes
 - Renforcer positivement les valeurs de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Lancer, soutenir et financer des recherches > obtenir des données systématiques et ventilées par sexe et par âge sur l'incidence et l'impact négatif du sexisme et de ses manifestations (harcèlement sexuel sur le lieu de travail, discours de haine sexiste, ...)
- Allouer des ressources pour financer des campagnes de communication et de sensibilisation efficaces
- Assurer l'élaboration et la mise en œuvre d'une éducation et d'une formation adaptées et continues pour le personnel éducatif dans tous les domaines et à tous les niveaux d'éducation
- Etc.

Autres outils et mesures spécifiques

- langage et communication : le langage ne « doit pas consacrer l'hégémonie du modèle masculin »
 - éliminer les expressions sexistes
 - utiliser des formes féminines et masculines ou neutres dans les titres et pour s'adresser à un groupe
 - diversifier les représentations des femmes et des hommes
 - Respecter la parité dans les représentations visuelles et autres
- Internet, médias sociaux et discours de haine sexiste en ligne
- Médias, publicité et autres biens produits et services de communication
- Lieu de travail
- Secteur public
- Institutions éducatives
- Culture et sport
- Sphère privée

- Une page web : <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-channel/stop-sexism>



- Une vidéo : <https://vimeo.com/356636079>